

B **TITRE III : EPREUVES SUR PISTE**
(version 01.09.15)

Chapitre I : ORGANISATION

- 3.1.001 B** Pour chaque compétition sur piste, l'organisateur doit payer préalablement une licence d'organisation au compte de la RLVB, selon les tarifs fixés par celle-ci. Cette licence d'organisation garantit à l'organisateur l'assurance en responsabilité civile entre autres. **Sauf pour les Championnats de Belgique, la licence d'organisation sera recueilli par les ailes WBV/FCWB.**

Chapitre II : ÉPREUVES SUR PISTE

§1 Généralités

§2 200 mètres contre la montre

§3 Vitesse

§4 Poursuite individuelle

Organisation de la compétition, pour le CB suivant l'art. 3.2.053

- 3.2.052 B** - 2 km pour les Hommes Débutants

§5 Poursuite par équipes

§6 Kilomètre et 500 mètres

- 3.2.102 B** L'épreuve se dispute sur une distance de 500 mètres pour les Hommes Débutants.

§7 Course aux points

- 3.2.117 B** **CB finale Débutants 15km – 6 classements (qualifications 7,5km – 3 classements)**

§8 Keirin

§9 Vitesse par équipe

§10 Madison

- 3.2.157 B** **CB Débutants 20km – 4 classements**

- 3.2.174 B** Débutants 7,5 km

- 3.2.175 B** Débutants 5 km

§12 Tandem

§13 Demi-fond

§14 Course à l'élimination

§15 Epreuves de 6-jours

§16 Omnium

§17 Tour lancé

3.2.247 B CB Débutants : même ordre dans les disciplines et pointage : scratch (7,5km) – poursuite individuelle (2km) – élimination – 500m – tour lancé – course aux points (15km avec 6 classements). Le classement sera rédigé suivant les art. 3.2.250-251-252

§17 Tour lancé

§18 Autres épreuves sur piste : réglementation

Epreuves « Libres » omnium (*)

103.2.259 B Des épreuves "omnium" sont disputées sur vélodrome en plusieurs manches dont la nature est déterminée par l'organisateur. Dans chaque manche, le vainqueur obtient 1 point, le deuxième, 2 points etc...

Le vainqueur est celui qui totalisera le plus petit nombre de points. En cas d'ex-aequo **les coureurs seront séparés par l'addition des temps réalisés lors des épreuves contre la montre, s'il y a toujours égalité le classement de la course aux points ou de l'épreuve la plus importante sera déterminant, plupart la course aux points, si l y a toujours égalité le sprint final de la dernière épreuve sera déterminant.**

Dans les omniums où sont **prévus des épreuves individuelles en temps (une poursuite, 500mt, 1000mt)**, l'ordre des départs et la constitution des séries sont établis dans l'ordre inverse du classement général établi après la dernière série disputée: le dernier contre l'avant-dernier pour terminer par le 2ème contre le premier. S'il s'agit de la première épreuve, l'ordre sera établi par l'organisateur.

Ceci s'applique également pour toutes les épreuves qui seront disputées sous forme d'omnium sur les vélodromes ouverts.

(*)Si l'omnium « libre » n'est pas disputé selon les règlements internationaux, l'organisateur devra rédiger en concertation avec la fédération un règlement particulier pour cette épreuve. (pour expliquer la rédaction du classement final)

Courses avec handicap

103.2.260 B Les coureurs sont obligés de partir à la distance établie par l'organisateur et il leur est interdit de refuser l'avance attribuée. Le handicap le plus avantageux ne peut dépasser 10% de la distance totale à parcourir. Le départ a toujours lieu à la corde. Si 2 coureurs partent du même point, ils se positionneront dans l'ordre prévu dans le programme, tandis que le premier inscrit sur le programme se trouve le plus près de la corde. Ce qui précède n'est pas d'application lorsque les coureurs doivent prendre le départ dans les virages. Si le point de départ est dans un virage, les coureurs partent l'un derrière l'autre dans l'ordre établi par tirage au sort. Au cas où l'épreuve avec handicap se dispute en séries, les coureurs conservent en 1/2 finale et finale le même handicap que dans leur série. Leur place respective, sur la même ligne au départ, sera éventuellement déterminée par tirage au sort.

Poursuite " A l'australienne"

103.2.261 B Par poursuite à l'australienne on entend une épreuve réunissant 3 coureurs ou plus placés au départ à la corde à des intervalles égaux. Un coureur rejoint par un adversaire doit immédiatement quitter la piste. Un coureur qui ne parvient pas à dépasser un adversaire est tenu de respecter un écart de 5 mètres à défaut de quoi, il sera mis hors course. Dans le cadre d'un omnium, s'il y a 4 concurrents au départ, le coureur classé premier partira en face de la tribune officielle, le 2ème dans la ligne opposée derrière le coureur classé 3ème et le 4ème entre le premier et le 2ème. S'il n'y a que 3 coureurs au départ, les places de départ seront fixées par tirage au sort.

Courses à temps limité

103.2.262 B Pour les épreuves à temps limité à une demi-heure, une ou plusieurs heures, le chronométrateur fera prévenir les coureurs cinq minutes avant la fin de l'épreuve, soit verbalement, soit par voie d'affichage ou son de cloche. Au moment précis où le temps-

limite est atteint, les coureurs en seront informés par un son de cloche ou un coup de revolver.

Le vainqueur est le coureur qui, à l'issue du temps fixé, a couvert la plus grande distance et les autres sont classés selon la distance couverte par chacun d'eux.

Course « Tempo »

103.2.263 B La course tempo est une épreuve qui se déroule sur un nombre déterminé de tours "d'échauffement" suivis d'un nombre déterminé de tours qui se terminent à chaque passage de la ligne d'arrivée par un sprint. **(nombre de tours à déterminer dans le programme de l'épreuve)** Le vainqueur de chaque sprint reçoit 2 points, le deuxième reçoit 1 point. Le classement final de l'épreuve est établi : d'abord suivant la distance parcourue et ensuite par le nombre de points obtenus. En cas d'ex-aequo au classement par points, c'est la place obtenue durant le dernier sprint qui est déterminante. Pour les sprints, c'est le règlement des épreuves de vitesse qui est d'application.

103.2.264 B Course par élimination "à la danoise" (élimination positive)

La course par élimination "à la danoise" (élimination positive) est une épreuve durant laquelle, après un nombre déterminé de tour "d'échauffement" voit se disputer une série de sprints (en général 5, **ou déterminé autrement dans le programme de l'épreuve**). A l'issue de chaque sprint, le vainqueur du dit sprint doit quitter la piste. Le dernier sprint permet de classer les coureurs restant en piste suivant leur ordre de passage. **Sur les pistes de 200 m ou plus un sprint est effectué à chaque tour.**

La course par élimination "à la danoise" est une heureuse alternative à l'habituelle course par élimination surtout dans les catégories de jeunes durant laquelle la distance n'est pas connue à l'avance. Le vainqueur de chaque sprint est non seulement récompensé par la place obtenue mais également par une plus long temps de récupération. Le gain éventuel d'un tour n'est pas comptabilisé. En cas de perte d'un tour sur le groupe principal, le coureur est éliminé.

(modifié le 1.12.06)

§19 Championnats de Belgique

103.2.265 B Les championnats de Belgique sur piste pourront, selon les circonstances, être disputés en plusieurs journées.

Les officiels pour tous les championnats de Belgique sont désignés par la **RLVB**.

Tout coureur désigné, inscrit ou dont la candidature a été acceptée pour disputer un championnat sur piste à l'obligation de participer à cette compétition.

Seuls les coureurs de nationalité belge peuvent disputer ces championnats.

Les maillots et médailles sont mis à disposition par la RLVB.

103.2.266 B La RLVB détermine annuellement le programme des championnats sur piste et les disciplines qui seront courues dans chaque catégorie de coureurs. La RLVB détermine également le nombre minimal de concurrents pour qu'un titre puisse être décerné.

103.2.267 B Pour toutes les disciplines c'est le règlement général qui entre en ligne de compte. **L'ordre de départ sera rédigé suivant les temps réalisés lors des numéros précédents.**

Course de demi-fond

103.2.269 B Cette épreuve est réservée à la catégorie Open.

Les distances à parcourir sont les suivantes:

- séries: 25 km
- finale: 2 séries de 30 km.

Les dispositions du présent règlement (articles 3.2.189 à 3.2.217) sont d'application.

Course derrière “derny”

103.2.270 B Le championnat de Belgique derrière “derny” est disputé sur une distance de 25 km et est réservé à la catégorie Open.

Suivant la longueur de la piste et le nombre de coureurs inscrits, le Collège des commissaires peut décider de faire disputer des séries qualificatives et fixera le nombre de coureurs qualifiés pour la finale.

Les qualifications se disputeront sur une distance de 15 km et l'ordre des coureurs au départ sera établi par tirage au sort.

Le nombre maximum de coureurs par série est fixé comme suit:

- 10 participants sur une piste de 333,33 mètres
- 8 participants sur une piste de 250 mètres
- 6 participants sur une piste de moins de 250 mètres.

Pour ce qui concerne le derny et l'équipement des entraîneurs, les dispositions du présent règlement (articles 3.6.029 à 3.6.063) sont d'application.

Pour ce qui concerne le déroulement des épreuves, les dispositions du présent règlement (article 3.2.189 à 3.2.217) sont d'application.

Omnium

103.2.271 B Les dates et le vélodrome où se dérouleront **les championnats** sont déterminés annuellement par la Commission Nationale **Piste et approuvées par le Conseil d'Administration de la RLVB**. Le programme **établi** fait l'objet d'une annonce ainsi que le règlement y appliqué. **Seul pour le CB Aspirants un programme de course adapté sera rédigé sous forme d'un omnium.**

Le nombre maximal d'épreuves comptant pour l'omnium est de QUATRE, parmi lesquelles l'épreuve finale sera une poursuite opposant les 8 meilleurs coureurs classés à l'issue de la troisième épreuve. Le premier du classement provisoire rencontrant le deuxième, le troisième rencontre le quatrième, le cinquième rencontre le sixième et le septième rencontrant le huitième.

En cas d'égalité aux points avant la dernière épreuve, le classement sera déterminé suivant un critère spécifique (par exemple : le nombre de meilleurs places ou le résultat dans une épreuve déterminée, le 1000 mètres par exemple).

A chaque épreuve 1 point est attribué au vainqueur, 2 points au deuxième, etc... Le vainqueur final est celui qui compte le moins de points.

En cas d'égalité de points au classement général final, c'est le coureur qui aura réalisé le meilleur temps dans l'épreuve de poursuite qui aura l'avantage.

Dans l'épreuve de poursuite c'est le règlement des séries qualificatives de poursuite qui entre en ligne de compte (3.2.056)